




Vu pour être annexé à la délibération du 20 décembre 2018	Révision prescrite le	16 décembre 2016
	Révision arrêtée le	20 décembre 2018



## LÉGENDE

### ZONES

- UA Zone urbaine correspondant au bâti ancien
- UP Zone urbaine correspondant au site du Presbytère
- UH Zone urbaine correspondant aux secteurs de hameaux
- 1AU Zone d'urbanisation à court terme
- A Zone agricole
- Aa Secteur de la zone agricole inconstructible pour des raisons paysagères (Chapelle de Vâtre)
- N Zone naturelle
- Ngm Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc du Moulin de la Roche
- Ngc Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc de l'ancienne carrière
- Np Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation d'un parking paysager
- Ne Zone naturelle dédiées à l'implanattion d'une station d'épuration

### OUTILS

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Repérage des zones humides
- Bâtiments repérés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Sites agricoles repérés au moment de l'approbation du PLU

### RISQUES NATURELS

- Zone inondable localisée selon les connaissances locales
- Repérage des zones de constructibilité issues de l'étude géologique annexée au présent PLU
- Non constructible
- Constructibilité sous conditions B1
- Constructibilité sous conditions B2